

Recommandations

1. Les deux gouvernements travailleront de concert à faciliter l'échange de l'information nécessaire pour assurer conjointement la commercialisation de la technologie dans leur secteur privé et dans leurs établissements de recherche. Ils s'efforceront également de favoriser la coopération technique entre les intervenants privés et ils mettront l'accent notamment sur la promotion des échanges entre petites et moyennes entreprises. À cet égard, les deux pays ont convenu de travailler ensemble dans les domaines suivants :

a) **Établissement de systèmes d'échange d'information**

1. Les deux gouvernements encourageront leurs services respectifs d'information en matière de technologie (c.-à-d. le *Korea Institute of Industry and Technology Information* (KINITI) et l'Institut canadien de l'information scientifique et technique (ICIST)) à se donner le moyen de procéder à de tels échanges qui leur convient le mieux.
2. Un rapprochement de l'offre et de la demande relatives aux technologies pourrait également être effectué par les organismes chargés de la promotion du commerce dans les deux pays.

Afin d'échanger de l'information relativement aux besoins des entreprises en matière de technologies et de relier les bases de données nationales axées sur la promotion du commerce, les deux gouvernements pourraient incorporer, dans leur propre base visant la promotion du commerce, les données fournies